Burkina Faso

10 MARS 2025

Ouagadougou, le

Le Premier Ministre

2025 035

N°_____/PM/SG/DGEFIC/SA

A

- **Tout ministre,**
- **Tout président d'Institution.**

- OUAGADOUGOU -

Objet : mesures pour la gestion des comptes de services administratifs dans les livres du Trésor public

Dans le cadre de la gestion des comptes de services administratifs ouverts dans les livres du Trésor public et relevant de votre Institution ou département, il ressort que certains gestionnaires durent dans leurs fonctions sans faire l'objet de contrôles nécessaires. Cette longévité sans contrôle constitue une faiblesse du dispositif et peut être source de dérives dans la gestion desdits gestionnaires et partant, de perte de ressources publiques.

Pour une meilleure gestion et une rationalisation des comptes ouverts dans les livres du Trésor public, je vous invite au respect strict des mesures suivantes :

- organiser la fin de fonction des gestionnaires de compte actuels ayant plus de 3 ans à leur poste. Pour cela, vous procèderez au préalable à la vérification de la régularité de leurs opérations ;
- procéder désormais à la création de régies d'avance et à l'ouverture du compte y relatif en lieu et place d'un compte de service administratif.

Par ailleurs, tout gestionnaire désigné de compte de service administratif ne devrait plus excéder trois (03) ans de fonction à son poste.

Du reste, je vous informe par la présente, qu'il sera procédé à la clôture systématique des comptes de services administratifs jugés non indispensables au 31 décembre 2024 et les soldes non utilisés seront reversés au budget de l'Etat, tel que prévu par la loi n°073/2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances.

J'attache du prix au respect strict des dispositions de la présente.

Rimtalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO

Officier de l'Ordre de l'Etalon